



VINEXPOSIUM.

Communiqué de presse

VINEXPOSIUM ET L'ANEV SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE COOPERATION INSTITUTIONNELLE

Mardi 15 février 2022 - VINEXPOSIUM et l'ANEV (Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin) signent une convention de partenariat pour une coopération institutionnelle à l'occasion de WINE PARIS & VINEXPO PARIS, qui se tient du 14 au 16 février 2022 à Paris Porte de Versailles.

Depuis la fin de l'année 2020, l'ANEV s'est lancée dans une stratégie de développement visant à instaurer des partenariats avec des événements importants pour le secteur de la vigne et du vin afin d'améliorer son implantation à travers les territoires viticoles français. Dans le cadre de cette stratégie, l'ANEV est fière d'annoncer la mise en place d'un nouveau partenariat avec Vinexposium, premier organisateur mondial d'événements dédiés aux vins et spiritueux.

Traduisant une volonté commune de valoriser la filière française des vins et spiritueux, ce partenariat a pour objet de favoriser la coopération des deux signataires ainsi qu'une meilleure connaissance réciproque des actions conduites par chacun en faveur de la filière. Les forces ainsi regroupées permettront à Vinexposium d'entretenir une relation efficiente avec les institutions publiques que représentent les parlementaires, le gouvernement et la Présidence de la République autour d'un programme d'actions structurantes. Vinexposium s'engage également à promouvoir l'action de l'ANEV auprès de sa communauté, au sein de son événement Wine Paris & Vinexpo Paris comme sur son portail digital Vinexposium Connect.

Nathalie DELATTRE et Philippe HUPPE, Coprésidents de l'ANEV, et Rodolphe LAMEYSE, Directeur Général de Vinexposium se réjouissent de cette coopération renforcée ayant pour but de soutenir la filière française des vins et spiritueux.

Contact presse l'ANEV

Roman Moret – roman.moret@elusduvin.org – Tel : +33 (0)7 62 65 69 47

Contact presse Vinexposium

Camille Malavoy – camille.malavoy@vinexposium.com - Tel : +33 (0)6 31 00 50 41